

MOI JE NE TRIE PAS PARCE QUE J'ESTIME QUE L'ON DEVRAIT OBLIGER LES INDUSTRIELS A PRODUIRE MOINS OU A PAYER PLUS

LA QUESTION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES INDUSTRIELS FAIT AUJOURD'HUI L'OBJET DE NEGOCIATIONS.

La loi fait obligation aux fabricants d'emballages ménagers de contribuer au financement de la collecte sélective et du tri. Ceux-ci versent à ce titre une contribution de 0,6 cts d'euro par emballage mis sur le marché à des sociétés agréées par l'État (dont Éco-Emballages). Le montant de la contribution des industriels fait aujourd'hui l'objet de négociations.

Il est clair que d'autres problèmes importants sont posés, comme le poids des emballages. A titre d'exemple, on constate aujourd'hui un allègement du poids de certaines bouteilles en plastique, cela va dans le sens d'une réduction des coûts.

Mais la grande question est celle de la réduction des déchets à la source : tous les emballages et suremballages d'aujourd'hui ne sont pas nécessaires.

A vous de choisir dans votre supermarché le produit le moins emballé quand c'est possible... Les choix des consommateurs peuvent être décisifs...